

Info relais

Le journal du relais petite enfance de Villers-lès-Nancy

DÉPARTS EN FORMATION FINANCÉS PAR IPERIA



Une bonne nouvelle est tombée ! La limite d'une formation par personne pour le 1^{er} trimestre 2025 est annulée.

Depuis deux ans, pour des raisons budgétaires, des restrictions aux départs en formation continue avaient été mises en place par IPERIA. Pour le 1^{er} trimestre 2025, il était initialement prévu de reconduire les règles en vigueur depuis le 26 septembre 2024 à savoir une seule formation par personne et par trimestre.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les assistants maternels bénéficient à nouveau d'une activation de leurs droits à la formation de 58 heures sur l'année.

Les Relais petite enfance facilitent vos départs en formation par le recensement

des demandes des assistants maternels, la mise en lien avec les organismes de formation, le blocage des dates et des lieux à votre convenance. En présentiel ou en distanciel, retrouvez le catalogue complet des formations financées sur iperia.eu afin d'organiser vos futurs départs en formation et contactez votre Relais petite enfance.

*Au 1^{er} janvier 2025
= 58h de formation
pour l'année*

Retrouvez les prochaines formations à Villers-lès-Nancy en dernière page

LIENS UTILES

Facilitez vos démarches en ligne !

www.caf.fr

Faites vos demandes de prestations familiales et de formulaires en ligne.

www.monenfant.fr

Une mine d'informations pour vous accompagner dans la vie de parents : recherche géolocalisée d'un mode d'accueil : crèches, assistants maternels, services de garde à domicile, accueil de loisirs, coûts et aides...

www.pajemploi.urssaf.fr

Employeurs, assistant maternel ou garde d'enfant à domicile : de nombreux modèles de documents (contrats de travail...) et explications pour vous accompagner dans votre relation de travail.

www.meurthe-et-moselle.fr/assistant-maternel

Accédez à la liste des assistants maternels agréés.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383

Fiches pratiques assistants maternels et particulier employeur

**DDETS de Meurthe-et-Moselle
Inspection du travail et
Service Renseignements
en droit du travail**

23 boulevard de l'Europe
à Vandoeuvre-lès-Nancy
Service Renseignements en
droit du travail : 0 806 000 126
(appel non sur-taxé)
DDETS : 03 83 50 39 00
9h à 12h et 14h à 16h30
ddets-direction@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Accueil sur rendez-vous
uniquement : <https://www.smartagenda.fr/pro/directe-grand-est/rendez-vous>



AU REVOIR extrait de casier judiciaire ! BONJOUR attestation d'honorabilité !

Par l'arrêté du 8 juillet 2024 et le décret n°2024-643 du 28 juin 2024, le gouvernement rend systématique le contrôle des antécédents judiciaires dans les domaines de la protection de l'enfance et de la garde d'enfants.

De quoi s'agit-il ?

L'attestation d'honorabilité est un document certifiant qu'aucune condamnation inscrite sur votre bulletin n° 2 du casier judiciaire ou dans le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV) ne vous empêche de travailler avec des mineurs.

Auparavant, c'était le conseil départemental qui se chargeait de demander un extrait de casier judiciaire lors des demandes ou renouvellements d'agrément d'assistant maternel. Dorénavant, ce sera aux personnes concernées d'effectuer la démarche sous forme d'une attestation, à mettre à jour régulièrement.

Comment ça fonctionne ?

La demande d'attestation doit être effectuée via le site honorabilite.social.gouv.fr. L'attestation sera accessible sous 15 jours environ.



Qui est concerné ?

L'assistant maternel ainsi que toutes les personnes de plus de 13 ans qui vivent à son domicile.

Et concrètement ?

Les assistants maternels salariés du particulier employeur ne sont pas concernés par l'obligation de remettre l'attestation d'honorabilité à leur employeur. Il est donc inutile de la demander ou de la présenter aux parents lors de la signature d'un nouveau contrat.

Cette attestation d'honorabilité (datant de moins de six mois) doit uniquement être présentée au moment de la demande d'agrément, puis lors du renouvellement.

En Meurthe-et-Moselle, c'est à partir du second trimestre 2025 que l'attestation sera obligatoire.

À CUISINER

Purée fenouil-panais et son cabillaud à la vanille

INGRÉDIENTS

pour 1 portion bébé – dès 6 mois

- 60 g de panais
- 60 g de fenouil
- 20 g de mini pâtes crues, type pâtes perles
- 10 g de filet de cabillaud sans arêtes
- 1/4 de gousse de vanille
- 1 filet d'un mélange d'huiles

1. Lavez, épluchez et coupez le panais. Lavez le fenouil et enlevez, si besoin, la 1ère couche de feuille. Retirez la partie centrale puis coupez le bulbe de fenouil.
2. Coupez 1/4 de la gousse de vanille, fendez-la en deux et récupérez les graines à l'aide d'une pointe de couteau.
3. Répartissez-les sur 10 g de filet de cabillaud désarêté que vous ferez cuire à cœur à la vapeur avec les morceaux de fenouil et de panais.
4. Faites cuire les pâtes.
5. Mixez les légumes en purée. Ajoutez un filet d'un mélange d'huiles.
6. Servez séparément ou, selon l'âge de l'enfant, mixez le poisson et mélangez-le à la purée et aux pâtes.

Bon
appétit !



À ÉCOUTER



Parlons Petite Enfance

Un podcast du groupe
IRCEM

Assistants maternelles, parents, professionnels de la petite enfance ; ils poursuivent tous un même objectif : **participer à l'éveil de l'enfant.**

Découvrez 22 épisodes en lien avec votre quotidien professionnel : Maison d'assistants maternels, éducation positive, méthode Montessori, alimentation, relation de confiance, ... Les sujets sont nombreux !

Petit clin d'œil pour l'épisode publié en septembre 2022 « Pousser la porte d'un Relais Petite Enfance ».

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DU RELAIS



Soirée-découverte de la pédagogie Montessori



Eveil artistique



Eveil musical



Transvasements



Peinture sur alu



PROGRAMME



Décembre 2024 à février 2025

Sur inscription au **06.49.24.38.14**
ou rpe.villers@villerslesnancy.fr

- **Placieux** : Centre socioculturel du Placieux, 16 boulevard du docteur Cattenoz
- **Clairlieu** : Espace Marcel Pagnol, rue Pierre de Coubertin
- **Salle Déruet** : Centre des Ecraignes, 6 rue Albert 1^{er}
- **Paul Adam** : Résidence autonomie Paul Adam, 7 rue Jean-Giraudoux

Ouverts aux assistants maternels, gardes à domicile et parents-employeurs.

LES ATELIERS D'ÉVEIL de 9h à 11h

	Date	Lieu
• Bricolage de Noël	Mardi 03/12 Jeudi 12/12	Placieux Clairlieu
• Éveil musical avec Marie	Jeudi 05/12 Mardi 10/12	Clairlieu Placieux
Atelier-cuisine « autour du chocolat » avec Fanny	Mardi 17/12	Déruet
 Spectacle de Noël à 10h 	Jeudi 19/12	Placieux
• Galette des rois	Mardi 07/01 Jeudi 09/01	Placieux Clairlieu
• Éveil artistique avec Angélique	Mardi 14/01 Jeudi 16/01	Placieux Clairlieu
• Transvasements	Mardi 21/01 Jeudi 23/01	Placieux Clairlieu
• Peinture gonflante	Mardi 28/01 Jeudi 30/01	Placieux Clairlieu
• Éveil musical avec Marie	Mardi 04/02 Jeudi 06/02	Placieux Clairlieu
• Carnaval	Mardi 25/02 Jeudi 27/02	Placieux Clairlieu

LES FORMATIONS, ÉCHANGES & SOIRÉE THÉMATIQUES

Information et inscription au **06 49 24 38 14** ou rpe.villers@villerslesnancy.fr

» CAFÉ-ÉCHANGES



L'ACCUEIL DE L'ENFANT AUX BESOINS ET AU DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENTS

Avec Petit Piedd, le pôle ressource petite enfance et handicap départemental.

Mercredi 8 janvier de 9h30 à 11h

Au Placieux

Mercredi 22 janvier de 9h30 à 11h

À Clairlieu

» CYCLE DE FORMATION

MOTRICITÉ DU JEUNE ENFANT

Conférence interactive et ateliers professionnels dédié aux assistants maternels et autres professionnels de l'enfance avec une kinésithérapeute diplômée d'état.

Gratuit, sur inscription auprès du RPE au 06 49 24 38 14

Au Placieux

Samedi 11 janvier

Vendredi 14 mars

Samedi 26 avril

» FORMATIONS IPERIA

Financées par IPERIA dans le cadre du droit à la formation continue, selon conditions spécifiques pour le premier trimestre 2025 (voir p1).

• **RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL (SST)**
Samedi 1^{er} février

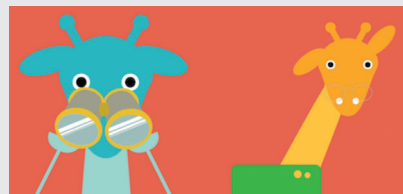
• **ÉVEIL MUSICAL ET ARTISTIQUE**
avec Marie DOERLER
Les samedis 1^{er} et 22 mars

À la résidence autonomie Paul Adam

Infos et inscriptions auprès de l'IFP au 03 83 54 63 67

À noter

12^e SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE : « ENCORE ! JOUER À L'INFINI »
Du 15 au 22 mars 2025



Relais petite enfance n°21 © RPE Décembre 2024
16 boulevard Dr Cattenoz 54600 Villers-lès-Nancy
Directeur de la publication : François Werner
Conception : Service communication Villers-lès-Nancy
Rédaction / Photos : Audrey Lagadic
Mise en page : Françoise Claudel
Impression en interne - 80 exemplaires